

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

NOR : AGRM1013956A

ARRÊTÉ du 1^{er} JUIN 2010

**modifiant l'arrêté du 3 juin 2009 portant nomination des membres de l'assemblée
du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre II du titre I du livre IX, dans sa rédaction résultant de la loi n° 91-411 du 2 mai 1991 relative à l'organisation des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture ;

Vu le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que les comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2009 portant nomination des membres de l'assemblée du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu la demande du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté du 3 juin 2009 portant nomination des membres de l'assemblée du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins est modifié comme suit :

- dans la catégorie des représentants des coopératives maritimes : M. Mathieu VIMARD devient titulaire en remplacement de Mme Julie RIGAUD.

Article 2

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française..

Fait à Paris, le 1^{er} JUIN 2010

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Pour le Ministre de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche
le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Philippe MAUGUIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

NOR : AGRM1013959A

ARRÊTÉ du - 1 JUIN 2010

**modifiant l'arrêté du 29 juin 2009 portant nomination des membres du conseil du
Comité national des pêches maritimes et des élevages marins**

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre II du titre I du livre IX, dans sa rédaction résultant de la loi n° 91-411 du 2 mai 1991 relative à l'organisation des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture ;

Vu le décret n°92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que les comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant nomination des membres du conseil du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu la demande du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté du 29 juin 2009 portant nomination des membres du conseil du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins est modifié comme suit :

- dans la catégorie des représentants des coopératives maritimes : M. Mathieu VIMARD devient titulaire en remplacement de Mme Julie RIGAUD ;

- dans la catégorie des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime armant un ou plusieurs navires titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, des salariés de la pêche à pied maritime et des élevages marins : M. Emmanuel KELBERINE devient suppléant en remplacement de M. Jean-Jacques TANGUY ;


- dans la catégorie des représentants des chefs d'entreprises à la pêche maritime non embarqués : M. Jean-Jacques TANGUY devient suppléant en remplacement de M. Emmanuel KELBERINE.

Article 2

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **- 1 JUIN 2010**

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche


Pour le Ministre de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche
le Directeur des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Philippe MAUGUIER